

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 septembre 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Denis Levesque, directeur général
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet

CE-2009-867-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-868-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-869-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 AOÛT 2009

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 26 août 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2009-870-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 18 juin et du 20 août 2009.
-

CE-2009-871-DEC PROBLÉMATIQUE DE STATIONNEMENT / RUES DU VIEUX-TERREBONNE

ATTENDU la demande d'une citoyenne, par requête, au Comité de circulation pour revoir la signalisation de stationnement dans les rues du Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QUE le Comité de circulation a, depuis quelques années, reçu des demandes pour modifier la signalisation du stationnement sur les rues dans le Vieux Terrebonne;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a créé en 2003 (CE-2003-847-DEC) un comité ad hoc pour faire les recommandations requises en ce qui a

trait à la situation de la circulation et du stationnement dans le Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QUE la grande majorité des recommandations du comité ad hoc ont été réalisées;

ATTENDU QUE les réalisations de la Ville de Terrebonne ont eu pour effet de diminuer la pression sur la capacité de stationnement dans ce secteur;

ATTENDU QUE depuis les recommandations en 2004, il y a lieu de vérifier si le stationnement sur les rues répond au besoin actuel;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2009-06/18/01 concernant la problématique de stationnement dans les rues du Vieux-Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, de créer un comité ad hoc pour faire les recommandations requises en ce qui a trait au stationnement sur les rues dans le Vieux-Terrebonne, en terme de capacité et d'éventuelles limitations de durée.

QUE ce comité soit composé de :

- M. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal du quartier ;
- M. Réal Leclerc, président du Comité de circulation ;
- Un représentant de la Chambre de commerce de Terrebonne ;
- Un représentant des citoyens du Vieux-Terrebonne.

CE-2009-872-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 18 JUIN 2009

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 18 juin 2009, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2009-06-18/06 Installation de panneaux « arrêt » sur la montée des Cueilleurs, à la sortie du sens unique du croissant de la montée des cueilleurs ;

CC-2009-06-18/07 Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de Toulon, à l'intersection de l'avenue de la Pommeraie.

**CE-2009-873-DEC DEMANDE D'INTERDICTION DE
STATIONNEMENT SAUF VÉHICULE DE
TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE le Comité de circulation a reçu deux (2) requêtes demandant d'installer des panneaux « interdiction de stationner sauf pour les véhicules de transport adapté » à deux (2) endroits spécifiques, soit au 1334, boulevard des Seigneurs et au 4595, croissant du Dauphin;

ATTENDU QU'il y a lieu de recommander l'installation de ces panneaux pour le transport adapté;

ATTENDU QUE l'installation de ces panneaux nécessite un suivi en ce qui concerne l'emplacement et la durée de la présence de ces panneaux (il peut avoir des déménagements);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne possède pas d'information sur les besoins en transport adapté;

ATTENDU QUE le service de transport adapté est sous la juridiction de la MRC Les Moulins;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2009-08-20/01 du Comité de circulation concernant l'interdiction de stationner à deux (2) endroits spécifiques, soient au 1334, boulevard des Seigneurs et au 4595, croissant du Dauphin;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que le Comité exécutif mandate les membres du Comité de circulation à rencontrer la MRC Les Moulins afin d'évaluer la possibilité d'établir un processus de mise en place de panneaux « défense de stationner sauf pour les véhicules de transport adapté ».

QUE ce processus soit présenté par la suite au Comité exécutif.

**CE-2009-874-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 20 AOÛT
2009**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 20 août 2009, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
CC-2009-08-20/04	Enlèvement des panneaux « stationnement interdit » devant « La petite école » sur la rue Saint-Louis et de les remplacer par des panneaux « débarcadère » ;
CC-2009-08-20/08	Installation de panneaux « stationnement 2 heures » sur la rue De La Chesnaye, entre les rues de la Sœur-Marie-Rose et Charles-De Couagne, du côté opposé à la piste cyclable ;
CC-2009-08-20/11	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de Briançon, à l'intersection de la rue de Thiéry ;
CC-2009-08-20/12	Installation d'un panneau indiquant la jonction pour la route 125 sur la route 344 direction ouest ;
CC-2009-08-20/13	Déplacement de la ligne centrale sur la montée Masson, entre Grande Allée et la rue Latour ;
CC-2009-08-20/16	Installation d'un panneau « piste cyclable » sur la rue Saint-Louis, à l'ouest de la rue Saint-Antoine.

**CE-2009-875-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 9 439,91\$ préparée le 27 août 2009.

CE-2009-876-DEC PROLONGATION / LOCATION / POSTE DE QUARTIER #5

ATTENDU QU'en vertu de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-146-DEC, adoptée le 14 février 2007, le bail pour la location du 359, montée des Pionniers était signé avec la Société en commandite Centre Professionnel Montée des Pionniers pour une période de trois (3) ans ;

ATTENDU QUE ce bail viendra à échéance le 31 mars 2010 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de se prévaloir de l'option de renouvellement mentionnée à l'article 8 dudit bail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que la Ville de Terrebonne se prévaut de l'option de renouvellement mentionnée à l'article 8 du bail pour la location du local situé au 359, montée des Pionniers (poste de quartier #5) pour une période additionnelle de deux (2) ans débutant le 1^{er} avril 2010, le tout pour un montant de 18 028,09\$ (taxes en sus) pour la première année et de 18 595,89\$ (taxes en sus) pour la deuxième année débutant le 1^{er} avril 2011.

Que copie de la présente soit transmise à la Société en commandite Centre Professionnel Montée des Pionniers.

CE-2009-877-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE TOITURES DE CHALET

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réfection des toitures (en membrane élastomère) des chalets Saint-Sacrement (1126, rue Gédéon-M.-Prévost), Jean-Guy Chaput (4780, 2^e Avenue à LaPlaine) et Louis-Gilles-Ouimet (295, rue Normand);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Les Toitures Hogue inc.	64 100\$
Toitures Couture et Associés inc.	69 000\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Toitures Hogue inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 août 2009 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES TOITURES HOGUE INC.**, datée du 30 mars 2009, pour la réfection des toitures (en membrane élastomère) des chalets Saint-Sacrement, Jean-Guy Chaput et Louis-Gilles-Ouimet, le tout pour un montant de 64 100\$ (taxes en sus) à être financé par les surplus rénovation édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0287 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-878-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PIERRE
CONCASSÉE 5MM POUR ABRASIF D'HIVER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de pierre concassée 5mm pour abrasif d'hiver (SOU-2009-60);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 août 2009 à 11 h 01, à savoir :

	Prix livraison optionnelle	Prix livraison incluse
Généreux Construction inc.	60 105,93\$	60 105,93\$
Demix Agrégats – Division de Holcim (Canada) inc.	61 968,38\$	61 968,38\$
Louisbourg SBC s.e.c. – Division Simard-Beaudry Construction	63 153,56\$	63 153,56\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Généreux Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 août 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.**, datée du 11 août 2009, pour la fourniture de pierre concassée 5mm pour abrasif d'hiver, le tout pour un montant de 60 105,93\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0263 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-879-DEC OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES
PLANS ET DEVIS / ACQUISITION ET
INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE /
ÉDIFICE ERNEST-SÉRAPHIN-MATHIEU**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme Nacev Consultants inc., datée du 25 août 2009, pour la préparation des plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance des travaux concernant l'acquisition et l'installation d'une génératrice pour l'édifice Ernest-Séraphin-Mathieu, le tout pour un montant n'excédant pas 8 860\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0293 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-880-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
POUR L'AMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS DES
ENTREPRISES ET DES PLATEAUX**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement des boulevards des Entreprises et des Plateaux (SOU-2009-83) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 août 2009, à savoir:

Planex Consultants
Plania inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 22,48 à la firme Planex Consultants, et un pointage de 20,08 à la firme Plania inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Planex Consultants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **PLANEX CONSULTANTS** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement des boulevards des Entreprises et des Plateaux, pour un montant de 61 838,32\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 357. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0294 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2009-881-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire relativement au transfert budgétaire d'un montant de 18 650\$ afin d'effectuer des réparations sur les équipements et instruments d'assainissement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 18 650\$ du poste budgétaire numéro 1-05-900-00-306 (réserve travaux d'assainissement) au poste budgétaire numéro 1-02-415-00-521 (station de pompage), tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2009-0298 émis par le trésorier et joint à la présente.

Que le Comité exécutif autorise les réparations sur les équipements et instruments d'assainissement aux stations de l'Hôtel de Ville, des Écores, Guérin, Lachenaie et le marais filtrant ainsi qu'à la pompe Ruisseau de feu, le tout pour un montant de 17 288,53\$ (taxes en sus) à être financé par la réserve travaux d'assainissement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0297 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2009-882-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE, DE FEUX DE CIRCULATION ET D'AMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS DES ENTREPRISES ET DES PLATEAUX

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'éclairage routier, de feux de circulation et d'aménagement de surface en pavé uni dans le boulevard des Entreprises et des Plateaux ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 août 2009, à savoir :

Bau-Québec ltée	921 451,68\$
Bruneau électrique inc.	1 093 087,24\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Bau-Québec ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2009 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **BAU-QUÉBEC LTÉE** pour des travaux d'éclairage routier, de feux de circulation et d'aménagement de surface en pavé uni dans le boulevard des Entreprises et des Plateaux, pour un montant de 816 347\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 357. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0289 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-883-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
PAVAGE, BORDURE ET TROTTOIR /
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-
SACREMENT**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2009-204-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Nacev Consultants inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de pavage, bordures et trottoirs des rues Ephraim-Raymond et Saint-Sacrement, phase 4, le tout pour un montant de 46 750\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux d'aqueduc et de fondation de rue dans la rue Saint-Sacrement et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 51 767,93\$ (taxes en sus) lequel sera pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 432. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0296 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2009-884-DEC TRAVAUX NON-RÉALISÉS / CONSTRUCTION
DE CONDUITES D'AQUEDUC ET DE
FONDATION DE RUE / RUES EPHRAIM-
RAYMOND ET SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 213-04-2009 le Conseil municipal acceptait la soumission du Groupe Benoit inc. pour la construction de conduites d'aqueduc et de fondation de rue sur les rues Ephraim-Raymond et Saint-Sacrement, le tout pour un montant de 1 267 167,54\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'aqueduc ne seront pas réalisés sur un tronçon de 75 mètres linéaires sur la rue Saint-Sacrement par le Groupe Benoit inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de retirer la portion de 75 mètres linéaires des travaux prévus au contrat du Groupe Benoit inc. pour un montant de 46 070,21\$ (taxes en sus) et de libérer l'engagement au règlement d'emprunt numéro 432.

CE-2009-885-DEC PROJET DE RELOCALISATION / RUE SAINT-SACREMENT / PROGRAMME DES FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

ATTENDU le programme des Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet collectivités – Infrastructures dans les municipalités de moins de 100 000 habitants, Infrastructures de support au développement local ou régional ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que M. Bouchard soit et est autorisé à présenter le projet de relocalisation de la rue Saint-Sacrement dans le programme des Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet collectivités – Infrastructures dans les municipalités de moins de 100 000 habitants, Infrastructures de support au développement local ou régional.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

CE-2009-886-DEC PROJET MAISON ENFANT SOLEIL 2010 / DOSSIER RÉVISÉ

ATTENDU QUE Opération Enfant Soleil est un organisme à but non lucratif qui amasse des fonds pour soutenir le développement d'une pédiatrie de qualité et contribuer à la réalisation de projets d'intervention sociale pour tous les enfants du Québec ;

ATTENDU QUE l'objectif pour Opération Enfant Soleil est de réaliser la construction de la maison au plus bas coût grâce à des dons de biens et des contributions en argent ;

ATTENDU QU'un comité organisateur est mis sur pied afin de favoriser une implication proactive du milieu économique et social, un comité dynamique devrait pouvoir compter sur les membres suivants :

- entrepreneur ;
- représentant(s) des partenaires majeurs ;
- représentant des membres des médias ;
- conseiller de la ville ;
- représentant de la ville hôte (directeur des communications, de l'urbanisme ou membre du comité de développement résidentiel) ;
- représentant de la Chambre de commerce locale ;

ATTENDU QUE par le passé, les municipalités qui ont accueilli la Maison Enfant Soleil ont également pris part au succès du projet de collecte de fonds. Les municipalités qui ont accueilli les maisons ont participé à la réalisation en contribuant à l'acquisition du terrain ou encore en offrant un montant forfaitaire pour couvrir une partie des dépenses ;

ATTENDU QU'Opération Enfant Soleil demande l'implication de la municipalité, soit :

- une contribution financière majeure de 86 921,09 \$ (voir document en annexe);
- la création d'un comité tel que décrit ci-haut;

- la promotion du projet ;

ATTENDU QUE ce projet apporte une très grande visibilité médiatique ;

ATTENDU les éléments porteurs pour la ville hôte du projet :

- Opération Enfant Soleil est la cause favorite des Québécois depuis plusieurs années (sondage SOM). Son taux de notoriété est de presque 100% au sein de la population québécoise. En termes perceptuels, l'équité de leur marque est transférée aux partenaires avec lesquels nous nous associons.
- Les partenaires médias ont une portée provinciale. L'association d'Opération Enfant Soleil avec le réseau TVA est digne de mention : une campagne d'une valeur de 80 000 \$ sur le réseau de télévision #1 au Québec ainsi que la météo de Salut Bonjour ! (émission de 4 heures) diffusée en direct de la Maison lors du tirage. Une capsule TVA *était là* fait présentement l'objet d'une négociation pour souligner l'ouverture de la Maison.
- L'achalandage de la section du site Internet d'Opération Enfant Soleil consacrée à la Maison est de près de 30 000 visiteurs en trois mois.
- Les membres du réseau de vente donnent une portée provinciale au projet et aux partenaires qui y sont associés.
- Au cours des cinq (5) dernières années (2004-2009), Opération Enfant Soleil a remis, sous forme d'octrois au CSSS Sud de Lanaudière, à Terrebonne, un montant total de 131 200 \$. Cette somme a permis l'achat de différents appareils : 1 appareil de dépistage auditif chez les nouveau-nés, 1 unité néonatale de type Girafe, 1 moniteur de surveillance foetale et maternelle, 1 appareil « Glide Scope » couleur, etc.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif autorise la Ville de Terrebonne à participer au projet de la Maison Enfant Soleil 2010, et ce, en contribuant financièrement par une subvention d'un montant forfaitaire n'excédant pas 86 921,09 \$ (ce montant incluant le coût d'acquisition du terrain, les droits sur les mutations immobilières, les infrastructures d'aqueduc et d'égout, le permis de construction, les taxes municipales pour une (1) année et les frais de notaire pour 2010 seulement). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0284 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que des représentants des services des communications, du développement économique ainsi qu'un conseiller municipal soient nommés sur le Comité d'Opération Enfant Soleil.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Opération Enfant Soleil dans le cadre de la Maison Enfant Soleil 2010.

**CE-2009-887-DEC RÉGULARISATION DE L'ENCLAVEMENT DU
PROLONGEMENT DE LA RUE JEAN**

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Jean ainsi que le 3175, rue Jean sont enclavés ;

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Jean empiète sur une partie du 3180 et 3185, rue Jean ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, et de M. Jacques Dumas, Chef – Planification des infrastructures à la Direction du génie et projets spéciaux, d'accepter la cession d'une partie du lot numéro 2 920 217 du cadastre officiel du Québec par Mme Dorine Harkin et M. Jean-Luc Chartrand, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 4 juin 2009. Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot et que Me Robert Gravel, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis.

Les frais inhérents à la cession (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que l'*Autorisation à effectuer des travaux d'aménagement de rue* de M. Christophe Pitre et Mme Emmanuelle Blais, propriétaires du 3180, rue Jean, datée du 23 juillet 2009 soit et est acceptée.

Que l'*Autorisation à effectuer des travaux d'aménagement de rue* de M. Benoît Pelletier, propriétaire du 3185, rue Jean, datée du 30 juin 2009 soit et est acceptée.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée afin que soit retiré l'amoncellement de terre bloquant l'accès au prolongement de la rue Jean par la rue Paul dans les plus brefs délais.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de réactiver et de coordonner le pavage du prolongement de la rue Jean.

**CE-2009-888-DEC RÉSERVATION DE PARC / SYNDICAT TUAC,
LOCAL 501 / PARC VAILLANT / 12
SEPTEMBRE 2009**

ATTENDU QUE selon la politique d'utilisation des terrains sportifs extérieurs, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une location de parc au Syndicat TUAC, local 501 (employés de la compagnie Sobey's), représenté par Mme Marie-Ève Morin, pour la tenue d'un tournoi de balle molle amical le 12 septembre 2009 au parc Vaillant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Syndicat TUAC, local 501, à tenir un tournoi de balle molle amical au parc Vaillant le 12 septembre prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Boissons alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles est autorisée exclusivement par l'organisation, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants de l'organisation sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées ou de produits comestibles dans les parcs; toute autre

personne ne peut pénétrer dans les parcs avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur doit se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la Régie.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que soient versés à la Ville les frais prévus au règlement de tarification en vigueur.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2009-889-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / ÉCOLE SAINT-JOACHIM / 4 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU la demande faite par l'école Saint-Joachim afin d'utiliser le chemin public pour une parade dans les rues de la Ville de Terrebonne pour lancer la nouvelle année scolaire le vendredi 4 septembre 2009 de 9h à 10h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la parade, organisée par l'école Saint-Joachim, le 4 septembre 2009 de 9h à 10h selon le trajet suivant : départ de l'école au 10521, rue Villeneuve, rue Villeneuve vers la rue Poirier, à gauche sur la rue Pervenche, à gauche sur la rue du Pommier, à droite sur la rue du Peuplier, à gauche sur le boulevard Laurier, à gauche sur la rue Émile-Roy, à gauche sur la rue Villeneuve et retour à l'école.

Que la Direction de la police soit et est autorisée à fournir les escortes policières nécessaires.

CE-2009-890-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / ÉCOLE BERNARD-CORBIN / 4 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU la demande faite par l'école Bernard-Corbin afin d'utiliser le chemin public pour une parade dans les rues de la Ville de Terrebonne pour lancer la nouvelle année scolaire le vendredi 4 septembre 2009 à 13h30;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la parade, organisée par l'école Bernard-Corbein, le 4 septembre 2009 à 13h30 selon le trajet suivant : départ de l'école au 1747, rue Rochon, rues de Valençay, de Châteauneuf, de Chenonceaux, de Villandry, Rochon, du Rhône, du Poitou, d'Aquitaine et retour à l'école via le parc Charles-Bruneau.

Que la Direction de la police soit et est autorisée à fournir les escortes policières nécessaires.

**CE-2009-891-REC AUTORISATION / SIGNATURE DE LA
CONVENTION POUR LA SUBVENTION 2008
DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS ET RÉCUPÉRATION DU
SURPLUS ANNONCÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une promesse de subvention de 272 300\$ du ministère de la Culture et des Communications en date du 16 juillet 2009 dans le cadre du programme de Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

ATTENDU QUE la subvention prévue au budget 2009 était de 255 100\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser le montant excédentaire de 17 200\$ au poste budgétaire numéro 02-771-00-679 pour permettre l'achat de documents ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil la signature de la convention avec la Ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du versement, en service de dette, d'une subvention relative au programme de Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Que Mme Françoise Martin, chef de service – Bibliothèques publiques à la Direction du loisir et vie communautaire, soit nommée comme représentante de la Ville aux fins de l'application de la convention.

Que la Direction du loisir et vie communautaire recommande l'ajout du montant de 17 200\$ au budget régulier du service des bibliothèques (poste budgétaire numéro 02-771-00-679).

CE-2009-892-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire